



Service des affaires juridiques, du greffe et des communications

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX POUR LES ANNÉES 2026, 2027 ET 2028

En conformité avec l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, AVIS est par les présentes donné que le conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux tiendra une séance extraordinaire le 9 décembre 2025 à 19 h 20 dans la Salle du conseil, au 12001, boulevard De Salaberry, pour l'adoption du Programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028; et

QUE les délibérations du conseil municipal et la période de questions, au cours de cette séance, porteront exclusivement sur le Programme triennal d'immobilisations.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 3 décembre 2025.

ANNIE RIENDEAU, greffière